



## COVID-19 : les lieux de contamination mieux connus

L'institut Pasteur a rendu public le 17/12/20 une étude sur les facteurs sociodémographiques, les lieux et les comportements associés à un risque augmenté d'infection. A noter par exemple :

- Les réunions privées (famille et amis) constituent la part la plus importante d'infections attribuables à une circonstance particulière dans cette étude (19%).
- Certaines professions sont associées à un sur-risque dont il faudra comprendre les déterminants (ex : cadres administratifs et commerciaux, professions intermédiaires de la santé et du travail social, ouvriers, et chauffeurs). Le risque moindre associé aux métiers de l'enseignement suggère que les enseignants et instituteurs arrivent à se protéger efficacement contre les risques d'infection dans leur environnement professionnel.
- Le télétravail est associé à une diminution de 30% du risque d'être infecté. Les réunions professionnelles représentent elles un sur-risque modéré.

Plus d'informations [ici](#)

## Question de pratique....

## Management : les « rendez-vous » de début d'année au cabinet

La fin et le début d'année sont un moment privilégié pour activer deux leviers essentiels d'organisation et d'implication de l'équipe :

- Les **entretiens individuels annuels** avec chaque membre de l'équipe pour faire un point sur les réalisations, les objectifs, les compétences...avec des engagements réciproques actés dans un compte-rendu écrit.
- L'actualisation des **objectifs annuels du cabinet** qui permettent de « courir tous ensemble dans le même sens » et de valoriser les chantiers prioritaires. Relation patients, digitalisation des dossiers, nouveaux dispositifs techniques... La pandémie a pu impacter de nombreux chantiers prévus au cabinet et il est important de conserver une bonne visibilité en équipe !  
*Une pratique à renforcer selon l'autoévaluation SFSO Qualité 2020 ci-contre...*



## Questions

## Réponses

J'aurais besoin d'une information sur la conduite à tenir concernant une jeune patiente qui souhaite transférer son dossier vers un autre cabinet car elle trouve que le traitement est trop long ("que ça n'avance pas"): actuellement en phase de finitions pour corriger les axes de 11 et 21 pour un traitement débuté le 18/10/2019 avec une durée de traitement estimée d'1an et 1/2. J'ai déjà préparé la fiche de transfert et programmé un rendez-vous pour faire des photos avant transfert. Le papa m'informe ce jour par mail qu'il souhaite annuler ce rdv prévu le 22/12/2020. De plus, il semblerait qu'elle souhaite faire la suite du traitement par aligneurs mais elle porte toujours l'appareillage multi attaches. Comment puis-je l'obliger à venir pour que je fasse les photos? Est-ce qu'un autre praticien peut procéder à la dépose de l'appareillage sans me contacter?

Vous n'avez aucune possibilité d'obliger un patient à venir à un RDV...Les patients sont libres du choix du praticien, la seule obligation qu'ils aient est de régler les soins déjà effectués et acceptés préalablement par devis, ce qui n'est pas le cas des photos intra-buccales...  
Quant à la dépose des multi attaches par un confrère, celui-ci doit bien sûr normalement vous en informer, ne serait-ce que pour connaître l'historique du patient et ses raisons de transfert...  
Mais beaucoup ne le font pas et n'ont aucun scrupule, et là encore aucun moyen de savoir quel confrère si le patient ne veut pas le dire ! Donc dans un tel cas, personnellement je n'irais pas plus loin dans des démarches qui, de toutes façons, seront inutiles avec ce genre de cas.  
Un conseil : accusez réception du mail du Père et gardez le précieusement, celui-ci pourrait vous aider en cas de litige.